

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 464

présenté par
M. Bazin et M. Lurton

ARTICLE 46

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« janvier »

le mot :

« mars ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fonds institué à l'article L. 723-13-3 du code rural et de la pêche maritime créé par cet article 46 va être créé par décret en décembre 2019 pour mise en application le 1^{er} janvier 2020.

Cet amendement vous demande le report de la mise en application d'un trimestre afin de laisser à la MSA la possibilité d'être opérationnelle, quitte à prévoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.